

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 8 8 3



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE McMARTIN ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD ET UN EMPRUNT DE 1 963 600 \$.

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 11 octobre 2016 à 19 h 30 à la salle du Conseil, à la mairie de Saint-Eustache, à laquelle sont présents le maire, Monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères: Michèle Labelle, André Biard, Patrice Paquette (à partie), Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Julie Desmarais, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan Lefebvre et Sylvie Mallette, formant le Conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que Messieurs Christian Bellemare, directeur général et Mark Tourangeau, greffier, le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter des travaux de réfection de la montée McMartin et d'une partie du chemin de la Rivière Sud;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 12 septembre 2016;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à procéder à des travaux de réfection de la montée McMartin et d'une partie du chemin de la Rivière Sud, suivant des estimations préparés par Martine Massé, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 24 août 2016 et portant le numéro FP-178, lesquels sont plus amplement détaillés au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 1 963 600 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter 1 963 600 \$ pour un terme de quinze (15) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe;
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moins que celui prévu à l'annexe « A », tout montant disponible dans un cas peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.



Règlement 1883
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

6. Le Conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et la taxe imposée aux termes de l'article 4 sont réduits en conséquence.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

7. Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Pierre Charron, maire

Mark Tourangeau, greffier

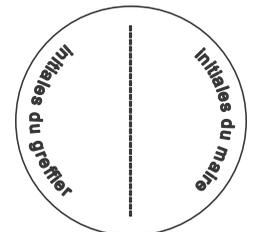
ANNEXE A
RÈGLEMENT 1883
TABLEAU RÉSUMÉ

**Réfection de la Montée Mc Martin et
d'une partie du chemin Rivière-Sud entre la rue des Hirondelles et la Montée Laurin (Phase 3)**

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
Réfection de la Montée Mc Martin	703 997.00\$	28 159.88\$	73 215.69\$	80 537.26\$	44 184.75\$	73 215.69\$	1 003 300.00\$
Réfection d'une partie du chemin Rivière-Sud entre la Montée Laurin et la rue des Hirondelles (Phase 3)	673 810.00\$	26 952.40\$	70 076.24\$	77 083.86\$	42 290.13\$	70 076.24\$	960 300.00\$
TOTAL :	1 377 807.00	55 112.28	143 291.93	157 621.12	86 474.89	143 291.93	1 963 600.00

Martine Massé, ing.
 Directrice, service du Génie

ANNEXE A
Règlement 1883
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

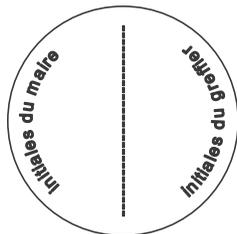


RÈGLEMENT 1883 - Partie 1

Réfection de la Montée Mc Martin

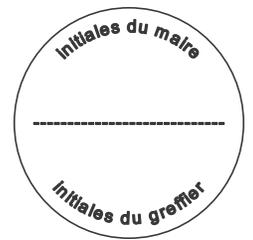
Règlement 1883
 VILLE DE SAINT-EUSTACHE

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50,0% 9,975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
PULVÉRISATION ET PAVAGE ZONE 1	283 912,00\$	11 356,48\$	29 526,85\$	32 479,53\$	17 819,08\$	29 526,85\$	404 620,00\$
PULVÉRISATION ET PAVAGE ZONE 2	295 874,00\$	11 834,96\$	30 770,90\$	33 847,99\$	18 569,85\$	30 770,90\$	421 670,00\$
PULVÉRISATION ET PAVAGE ZONE 3	94 211,00\$	3 768,44\$	9 797,94\$	10 777,74\$	5 912,94\$	9 797,94\$	134 270,00\$
SIGNALISATION	30 000,00\$	1 200,00\$	3 120,00\$	3 432,00\$	1 882,88\$	3 120,00\$	42 750,00\$
TOTAL :	703 997,00	28 159,88\$	73 215,69\$	80 537,26\$	44 184,75\$	73 215,69\$	1 003 300,00\$



Martine Massé, ing.
 Directrice, service du Génie

**Règlement 1883
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

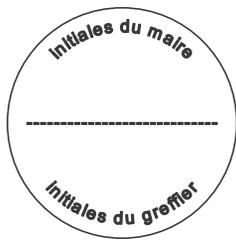


Règlement 1883

Estimation

Réfection de la Montée Mc Martin - ZONE 1

ITEM NO.	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A	<u>PULVÉRISATION ET PAVAGE ZONE 1</u> <i>Longueur = 698 m - Largeur 6.1 m</i>					
	Déblai 2e classe	Global	1		3 000,00 \$	3 000,00 \$
	Préparation de la surface granulaire (mise en forme)	m.car.	4258		3,00 \$	12 774,00 \$
	Rechargement de la fondation supérieure Pierre concassée calibre MG-20, épais.150 mm	tonne	1510		22,00 \$	33 220,00 \$
	Ventre de boeuf	m.cu.	50		25,00 \$	1 250,00 \$
	Pulvérisation	m.car.	4258		4,00 \$	17 032,00 \$
	Pulvérisation et transport sur 200 mm d' épaisseur (au site de l'écocentre de la Ville +/- 14 km)	Global	1		35 000,00 \$	35 000,00 \$
	Revêtement 2017 (Recyclé max. 20%) Épaisseur: 60 mm type EB-14 (PG-58-28)	tonne	600		130,00 \$	78 000,00 \$
	Revêtement 2017 (Matériel vierge) Épaisseur: 40 mm type EB-10S (PG-58-28)	tonne	400		140,00 \$	56 000,00 \$
	Entrée pour voiture à raccorder Épaisseur: 50 mm type EB-10S (PG-58-28) 200 m.l. X 3 m	tonne	71		220,00 \$	15 620,00 \$
	Accotement pierre concassée calibre MG-20, épais.100 mm Incluant mise en forme (1.5 m de large X 2)	tonne	500		22,00 \$	11 000,00 \$
	Contrôle de la poussière (abat poussière liquide écologique)	m.car.	8516		1,00 \$	8 516,00 \$
	Marquage de la chaussée		global			2 500,00 \$
	Terrassement et engazonnement		global			10 000,00 \$
	TOTAL A (à reporter à la page C-12)					283 912,00\$



**Règlement 1883
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



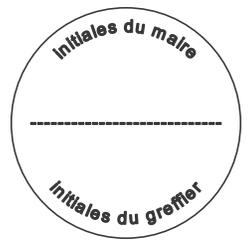
Règlement 1883

Estimation

Réfection de la Montée Mc Martin - ZONE 1

ITEM NO.	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A	<u>PULVÉRISATION ET PAVAGE ZONE 1</u> <i>Longueur = 698 m - Largeur 6.1 m</i>					
	Déblai 2e classe	Global	1		3 000,00 \$	3 000,00 \$
	Préparation de la surface granulaire (mise en forme)	m.car.	4258		3,00 \$	12 774,00 \$
	Rechargement de la fondation supérieure Pierre concassée calibre MG-20, épais.150 mm	tonne	1510		22,00 \$	33 220,00 \$
	Ventre de boeuf	m.cu.	50		25,00 \$	1 250,00 \$
	Pulvérisation	m.car.	4258		4,00 \$	17 032,00 \$
	Pulvérisation et transport sur 200 mm d' épaisseur (au site de l'écocentre de la Ville +/- 14 km)	Global	1		35 000,00 \$	35 000,00 \$
	Revêtement 2017 (Recyclé max. 20%) Épaisseur: 60 mm type EB-14 (PG-58-28)	tonne	600		130,00 \$	78 000,00 \$
	Revêtement 2017 (Matériel vierge) Épaisseur: 40 mm type EB-10S (PG-58-28)	tonne	400		140,00 \$	56 000,00 \$
	Entrée pour voiture à raccorder Épaisseur: 50 mm type EB-10S (PG-58-28) 200 m.l. X 3 m	tonne	71		220,00 \$	15 620,00 \$
	Accotement pierre concassée calibre MG-20, épais.100 mm Incluant mise en forme (1.5 m de large X 2)	tonne	500		22,00 \$	11 000,00 \$
	Contrôle de la poussière (abat poussière liquide écologique)	m.car.	8516		1,00 \$	8 516,00 \$
	Marquage de la chaussée		global			2 500,00 \$
	Terrassement et engazonnement		global			10 000,00 \$
	TOTAL A (à reporter à la page C-12)					283 912,00\$

**Règlement 1883
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Règlement 1883

Estimation

Réfection de la Montée Mc Martin - ZONE 2

ITEM NO.	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
B	<u>PULVÉRISATION ET PAVAGE ZONE 2</u> <i>Longueur = 737 m - Largeur 6.1 m</i>					
	Déblai 2e classe	Global	1		3 000,00 \$	3 000,00 \$
	Préparation de la surface granulaire (mise en forme)	m.car.	4496		3,00 \$	13 488,00 \$
	Rechargement de la fondation supérieure Pierre concassée calibre MG-20, épais.150 mm	tonne	1585		22,00 \$	34 870,00 \$
	Ventre de boeuf	m.cu.	50		25,00 \$	1 250,00 \$
	Pulvérisation	m.car.	4496		4,00 \$	17 984,00 \$
	Pulvérisation et transport sur 200 mm d' épaisseur (au site de l'écocentre de la Ville +/- 14 km)	Global	1		38 000,00 \$	38 000,00 \$
	Revêtement 2017 (Recyclé max. 20%) Épaisseur: 60 mm type EB-14 (PG-58-28)	tonne	635		130,00 \$	82 550,00 \$
	Revêtement 2017 (Matériel vierge) Épaisseur: 40 mm type EB-10S (PG-58-28)	tonne	425		140,00 \$	59 500,00 \$
	Entrée pour voiture à raccorder Épaisseur: 50 mm type EB-10S (PG-58-28) 155 m.l. X 3 m	tonne	55		220,00 \$	12 100,00 \$
	Accotement pierre concassée calibre MG-20, épais.100 mm Incluant mise en forme (1.5 m de large X 2)	tonne	520		22,00 \$	11 440,00 \$
	Contrôle de la poussière (abat poussière liquide écologique)	m.car.	8992		1,00 \$	8 992,00 \$
	Marquage de la chaussée		global			2 700,00 \$
	Terrassement et engazonnement		global			10 000,00 \$
	TOTAL B (à reporter à la page C-12)					295 874,00\$



**Règlement 1883
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Règlement 1883

Estimation

Réfection de la Montée Mc Martin - ZONE 3

ITEM NO.	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
C	<u>PULVÉRISATION ET PAVAGE ZONE 3</u> <i>Longueur = 249 m - Largeur 6.1 m</i>					
	Déblai 2e classe	Global	1		1 500,00 \$	1 500,00 \$
	Préparation de la surface granulaire (mise en forme)	m.car.	1519		3,00 \$	4 557,00 \$
	Rechargement de la fondation supérieure Pierre concassée calibre MG-20, épais.150 mm	tonne	540		22,00 \$	11 880,00 \$
	Ventre de boeuf	m.cu.	10		25,00 \$	250,00 \$
	Pulvérisation	m.car.	1519		4,00 \$	6 076,00 \$
	Pulvérisation et transport sur 200mm d' épaisseur (au site de l'écocentre de la Ville +/- 14 km)	Global	1		11 000,00 \$	11 000,00 \$
	Revêtement 2015 (Recyclé max. 20%) Épaisseur: 60 mm type EB-14 (PG-58-28)	tonne	215		130,00 \$	27 950,00 \$
	Revêtement 2015 (Matériel vierge) Épaisseur: 40 mm type EB-10S (PG-58-28)	tonne	150		140,00 \$	21 000,00 \$
	Entrée pour voiture à raccorder Épaisseur: 50 mm type EB-10S (PG-58-28) 155 m.l. X 3 m	tonne	10		220,00 \$	2 200,00 \$
	Accotement pierre concassée calibre MG-20, épais.100mm Incluant mise en forme (1.5 m de large X 2)	tonne	180		22,00 \$	3 960,00 \$
	Contrôle de la poussière (abat poussière liquide écologique)	m.car.	3038		1,00 \$	3 038,00 \$
	Marquage de la chaussée		global			800,00 \$
	Terrassement et engazonnement		global			10 000,00 \$
	TOTAL C (à reporter à la page C-12)					94 211,00\$

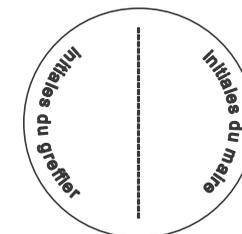
RÈGLEMENT 1883 - Partie 2

Réfection d'une partie du Chemin Rivière-Sud entre la rue des Hirondelles et la Montée Laurin (Phase 3)

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50,0% 9,975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
PULVÉRISATION ET PAVAGE CHEMIN RIVIÈRE-SUD	633 810,00\$	25 352,40\$	65 916,24\$	72 507,86\$	39 779,63\$	65 916,24\$	903 300,00\$
SIGNALISATION	40 000,00\$	1 600,00\$	4 160,00\$	4 576,00\$	2 510,51\$	4 160,00\$	57 000,00\$
TOTAL :	673 810,00	26 952,40\$	70 076,24\$	77 083,86\$	42 290,13\$	70 076,24\$	960 300,00\$

Martine Massé, ing.
 Directrice, service du Génie

Règlement 1883
 VILLE DE SAINT-EUSTACHE





**Règlement 1883
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Règlement 1883

Estimation

**Réfection d'une partie du Chemin de la Rivière Sud entre la rue des Hirondelles et la Montée Laurin
(Phase 3)**

ITEM NO.	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A	<u>PULVÉRISATION ET PAVAGE CHEMIN RIVIÈRE-SUD</u> <i>Longueur = environ 1 700 m - Largeur 6.1 m</i>					
	Déblai 2e classe	Global	1		8 000,00 \$	8 000,00 \$
	Préparation de la surface granulaire (mise en forme)	m.car.	10370		3,00 \$	31 110,00 \$
	Rechargement de la fondation supérieure Pierre concassée calibre MG-20, épais.150 mm	tonne	3660		22,00 \$	80 520,00 \$
	Ventre de boeuf	m.cu.	100		25,00 \$	2 500,00 \$
	Pulvérisation	m.car.	10370		4,00 \$	41 480,00 \$
	Pulvérisation et transport sur 200 mm d'épaisseur (au site de l'écocentre de la Ville +/- 10 km)	Global	1		75 000,00 \$	75 000,00 \$
	Revêtement 2017 (Recyclé max. 20%) Épaisseur: 60 mm type EB-14 (PG-58-28)	tonne	1460		130,00 \$	189 800,00 \$
	Revêtement 2017 (Matériel vierge) Épaisseur: 40 mm type EB-10S (PG-58-28)	tonne	975		140,00 \$	136 500,00 \$
	Entrée pour voiture à raccorder Épaisseur: 50 mm type EB-10S (PG-58-28) 290 m.l. X 3 m	tonne	105		220,00 \$	23 100,00 \$
	Accotement pierre concassée calibre MG-20, épais.100 mm Incluant mise en forme (0,6 m de large X 2)	tonne	480		22,00 \$	10 560,00 \$
	Contrôle de la poussière (abat poussière liquide écologique)	m.car.	20740		1,00 \$	20 740,00 \$
	Marquage de la chaussée		global			4 500,00 \$
	Terrassement et ensemencement hydraulique		global			10 000,00 \$
	TOTAL A (à reporter à la page C-12)					633 810,00\$